



Tribune libre

Expression de l'opposition

La Tribune Libre est un espace réservé à l'expression de l'opposition selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et soumis au respect de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse dans sa version consolidée du 19 novembre 2008. Les modalités d'attribution de cet espace sont fixées par le règlement intérieur approuvé par le conseil municipal le 1^{er} octobre 2020. La répartition de cet espace d'expression politique est faite à la proportionnelle du nombre de conseillers municipaux d'opposition, soit 150 signes par élu. Ainsi, le groupe « Territoires et Moissac Solidaires », composé de six conseillers municipaux, dispose d'un espace de 900 signes.

NB : la rédaction précise que la tribune est publiée telle qu'elle nous a été transmise.

La démocratie en question !

Après avoir voté un règlement réduisant à presque rien l'expression de l'opposition (les 900 signes que vous lisez), avoir refusé de prendre nos questions lors du dernier Conseil Municipal, voici maintenant que la nouvelle majorité refuse de prêter des salles aux associations qui ne partagent pas son idéologie. Ce fut d'abord le cas pour Escale Confluences dont le tort est d'être présidée par un membre de l'opposition, c'est maintenant au tour du Parti Socialiste. Salle disponible, réservation effectuée ; quelques jours plus tard un coup de fil prévient que ce n'est plus possible. Vérification faite la salle était vide toute la soirée ! Désormais à Moissac pour se réunir il faut penser comme le maire. C'est une situation très inquiétante, totalement inédite chez nous et qui en dit long sur les rapports de l'extrême droite avec la liberté d'expression.

territoires-et-moissac.fr